



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 129802

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la fiscalité des deux-roues motorisés. Le barème kilométrique fixé annuellement par les services fiscaux déséquilibre la situation fiscale de cette catégorie d'usagers. En effet, l'entretien d'un deux-roues motorisé est, d'une part, plus fréquent (6 000 km) et, d'autre part, beaucoup plus onéreux que celui d'un véhicule automobile. En outre, l'usager d'un deux-roues motorisé est contraint à des dépenses mécaniques plus fréquentes (pneumatiques, *kit* de chaîne) que les usagers de véhicules automobiles. Son usage est plus onéreux au kilomètre parcouru. Pourtant, le barème kilométrique proposé à cette catégorie d'usagers est moindre et, selon le kilométrage parcouru, divisé par deux ou trois par rapport aux automobilistes. C'est pourquoi il lui demande sa position sur cette question et si elle envisage de prendre des mesures pour rétablir un équilibre fiscal entre usagers motorisés.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129802

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1948

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)